



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donné par le directeur général de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018, à 20 h, qui se tiendra à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure numéro **DM06-2018**, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot **1 733 837**, situé au 69, Croissant-Agathe, ayant pour effet, si elle est accordée par le conseil municipal, de permettre l'aménagement d'un logement accessoire d'une superficie équivalente à cent pour cent (100 %) du rez-de-chaussée de la résidence et, d'autoriser que la porte principale soit située sur la façade principale du bâtiment, alors que le Règlement de zonage numéro 4-91 prévoit que la superficie du logement accessoire ne doit pas excéder soixante-quinze pour cent (75 %) de la superficie de plancher du rez-de-chaussée et, que la porte du logement accessoire ne peut être situé sur un mur dont la façade principale avant du bâtiment est parallèle à la voie publique, le tout, dans le but de régulariser une situation existante.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 18 avril 2018.


Stéphane Giguère
Directeur général